



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ  
DÉPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE D'AIGUES MORTES  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM\_2026-49

SÉANCE VENDREDI 5 JUIN 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	22	29

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le CINQ JUIN à 18H15, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 29 mai (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Cédric BONATO, Maire.

Date de la convocation : 29/05/2026  
Notifiée aux élus le : 29/05/2026  
Date de l'affichage : 29/05/2026

**PRÉSENT-E-S** : Cédric BONATO- Maryline POUGENC – VERNHES Luc –André MORRA – Florence COMBE – Joachim RAMS –Cédric BREYSSE – Jean-Alain CASACCI– Serge PINQUIER–Nathalie CAVAILLÉ — Cristel MARCHAND – Lorenzo SANCHIS –Jean-Philippe CHARPIN – Yannick BUSSAC – Yann ALBERT – Amélie MARTORELL – Marine ANJO - Christian LAPISARDI –André VIGNE – Patricia VAN DER LINDE - Pascale MOURRUT - Noémie ALBECQ-MEGIAS

**OBJET** : COMMISSION COMMUNALE  
DES IMPÔTS DIRECTS – CCID-  
DESIGNATION DES MEMBRES

**ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION** : Carine VANDERBISTE à Amélie MARTORELL – Incarnation CHALLEGARD à Florence COMBE – Mariana GARCIA à Maryline POUGENC – Catherine BIDET à Yann ALBERT Patricia BANCION à Nathalie CAVAILLÉ– Régis VIANET à André VIGNE – Nicole SABATIER à Noémie ALBECQ-MEGIAS

**ABSENTS NON-REPRESENTÉS** : Néant

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : André MORRA

**Rapporteur** : Joachim RAMS, Adjoint au Maire délégué

Il est porté à la connaissance du conseil municipal que l'article 1650-1 du Code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes plus de 2000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants. Le mandat de cette commission est de durée identique à celle du mandat du Conseil municipal.

Son rôle en matière de fiscalité directe locale est principalement :

- De dresser, avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (articles 1503 et 1504 du CGI), détermine la surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du CGI), et participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du même code)
- D'aider à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (article 1510)
- De formuler des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R198-3 du Livre des procédures fiscales)
- D'émettre un avis sur les nouvelles valeurs locatives qui lui sont présentées
- De prendre une décision en ce qui concerne les données révisées proposées par les services fiscaux.

Les commissaires doivent :

- ✓ Être de nationalité française,
- ✓ Être âgés de 25 ans au moins,
- ✓ Jouir de leurs droits civils,
- ✓ Être inscrits au rôle des impositions directes locales dans la commune,
- ✓ Être familiarisés avec les circonstances locales,
- ✓ Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.



La nomination des commissaires par le Directeur des services fiscaux doit avoir lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Cette désignation doit être effectuée sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions énoncées, dressée par le conseil municipal. Il est proposé au conseil de soumettre au Directeur des services fiscaux, pour désignation des 8 commissaires titulaires et des 8 commissaires suppléants, la liste de 20 contribuables de la commune :

Titulaires	Suppléants
RAMS Joachim	CRETOUX Patrice
MARCHAND Cristel	SOLA-CRETON Sandrine
BERTRAND Olivier	DUFOUR Sébastien
MOURRUT Pascale	ALBECQ-MEGIAS Noémie
COULON Jean-Luc	LAPISARDI Christian
BOURRELY Geneviève	LHULLIER Janine
RAULET Philippe	BRUGUIER Patrice
CAVAILLÉ Christine	MERA Dominique
VICTORIA Auguste	DUSSOL Jean-Yves
VERNES Annick	ABOUAF Joëlle

Le conseil municipal est invité à délibérer.

**Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,**

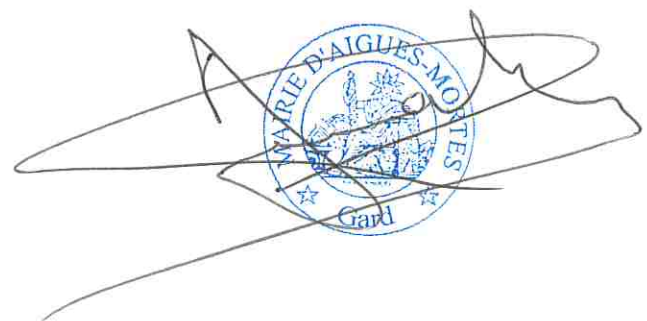
- **APPROUVE** la proposition de dresser une liste de 20 contribuables de la commune en vue de la désignation des commissaires de la commission communale des impôts directs (CCID).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Publication certifiée exécutoire

Cédric BONATO  
 Maire d'Aigues-Mortes



**Résultats du vote :**

Délibération 2026-49	COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) – DESIGNATION DES MEMBRES	Pour :	29	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication